6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.92 — à ROUBAIX N° 2.28 — à LENS N° 1.92

ABONNEMENTS — 3 mois — 6 mois — Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Samedi 29 JUIN 1907

La Crise du Midi : Les interpellations à la Chambre

SÉANCES DE JOUR ET DE NUIT TRÈS MOUVEMENTÉES

La Confédération Générale du Travail

L'application de la Représentation Proportionnelle à l'organisation de la Confédération Générale du Travail peut seule permettre à la majorité des syndiqués de substituer une direction sage et fructueuse à celle qu'ils sont encore contraints de subir.

M. Léon de Seilhac, du Musée social, vient de publier dans la « Revue politique et parlementaire » du 10 juin, une étude sur l'organisation et le fonctionnement de la Confédération générale du Travail. Il arrive, pour les mêmes raisons que nous avons exposées ici, et par les mêmes démonstrations, à la condamnation du mode actuel de représentation M. de Seilhac conclut nettement à la nécessité de la représentation proportionnelle.

Voici une page de cette étude :

La Confédération Générale du Travail, dont il a été si fort question en ces derniers temps, est composée de deux sections, l'une renfermant les Fédérations, l'autre les Bourses du travail, et groupant en tout 200,000 ouvriers.

La section des Fédérations a comme secrétaire général M. Griffuelhes qui, d'après les statuts confédéraux, est également secrétaire général de la Confédération.

La section des Bourses a pour secrétaire général M. Yvetot, qui est remplacé pendant qu'il se trouve en prison, c'est-à-dire fort souvent, par le secrétaire général-adjoint, M. Delesalle. M. Delesalle n'est payé que pendant ces fréquents intérims. Au surplus, il tient une petite librairie de propagande syndicaliste, 46, rue Monsieur-le-Prince, à l'enseigne : « la Publication Sociale ».

Le journal de la Confédération, la *Voix du Peuple*, a son organisation distincte et son secrétaire spécial, en la personne de M. Pouget, ancien directeur du journal anarchiste le *Père Peinard*.

Enfin, un trésorier général, M. Lévy, gère les finances de la Confédération, des deux sections et du journal.

Chacun de ces fonctionnaires reçoit un traitement mensuel de 250 francs ; mais ils ont consenti à être réduits de 25 fr., depuis que la Confédération a été chassée de la Bourse officielle du Château-d'Eau et obligée de se mettre dans ses meubles.

Le Comité confédéral comprend (d'après l'article 4 des statuts) autant de délégués qu'il y a de Fédérations et de Bourses du travail confédérées.

Les Fédérations sont de force très inégale. Le Syndicat national des chemins de fer (qui est une Fédération) compte 24,000 membres payants ; l'Union des métallurgistes 14,000, la Fédération de la marine 12,000, la Fédération du textile 10,000, la Fédération du livre 10,000, la Fédération des mécaniciens 5,000, la Fédération des mouleurs 5,000.

D'autres ne comptent que quelques centaines de membres. La Fédération *des blanchisseurs par exemple n'en* compte que 200.

D'après le rapport général du Congrès d'Amiens, en 1906, le chiffre total des confédérés s'élevait à 208,000. Les dix *plus grosses Fédérations comptaient* pour 106,000 membres, c'est-à-dire plus de la moitié, et, comme les Fédérations représentées au Comité sont au nombre de 64, il résulta que la majorité des ouvriers confédérés disposait de 10 voix et que la minorité disposait de 54.

M. Keufer, au Congrès corporatif de Bourges, en 1904, citait vingt Fédérations groupant 114,000 syndiqués, disposant par conséquent de 20 voix, alors que vingt-trois autres n'en groupaient que 2,500 et disposaient de 23 voix. « Vienne la question de la grève générale, disait-il, cette faible minorité fera majorité pour la décréter, et cela sera d'autant plus désastreux que les organisations, qui comptent deux, trois, cinq, sept ou huit membres, n'ont rien à redouter en la décrétant. »

On s'est amusé à comparer six des plus gros Syndicats avec six des plus faibles numériquement, et l'on est arrivé au résultat suivant :

Les six syndicats suivants :

Les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais comptent	27,000
Les mineurs de la Loire	3,000
Les employés de Paris	11,700
Les textiles de la Loire	6,235
Les métallurgistes du Creusot	5,200
Les employés des chemins de fer	24,000
Ensemble	77,135 membres.

Les six autres syndicats ont le chiffre suivant d'adhérents :

Les briquetiers de la Seine-et-Oise	2 membres
Les chapeliers réunis du Mans	2
Les tapissiers en literie de Paris	8
Les tonneliers de Tours	7
Les scieurs de long de Saumur	5
La Typo-Litho de Parthenay	3
Ensemble	27 adhérents.

D'après le système en honneur à la Confédération générale du Travail, le premier groupe, qui compte 77,135 adhérents, aura droit à 6 voix, comme le second groupe qui n'en compte que 27.

M. Guérard, secrétaire général du Syndicat national des chemins de fer, a montré les inconvénients de ce système, en rappelant le malheureux essai de grève générale qu'il avait tenté en 1898. La grève avait été déclarée à la suite d'un referendum qui avait donné 36 voix pour et 34 contre. La majorité des sections était donc favorable à la grève ; mais cette majorité était composée des sections les moins nombreuses et par conséquent les plus audacieuses et les moins solidement constituées, 135 ouvriers seulement se mirent en grève, et ce fut un « fiasco » désastreux.

La loi des minorités dispose également du choix des directeurs de la Confédération, et l'on estime que c'est à cette loi absurde qu'il faut attribuer la présence, à la tête de l'armée ouvrière, généralement modérée dans ses revendications, de chefs extrêmement violents.

Dans les Congrès de la Confédération, les Fédérations se décomposent en leurs éléments, et ce sont les syndicats qui *sont individuellement représentés. Chaque syndicat représenté a droit à une* voix, quel que soit le nombre de ses membres, que ce nombre soit de 2,000 ou de 10,000. Et ce sont les délégués de ces syndicats qui choisissent le secrétaire général, le trésorier de la Confédération et les autres membres du Comité directeur. Ce comité confédéral n'est responsable que devant le Congrès.

La majorité des syndicats n'est pas toujours la majorité des syndiqués. Souvent, il s'en faut de beaucoup.

Les Syndicats anglais — et d'ailleurs tous les autres Syndicats à l'étranger — ont recours à la représentation proportionnelle et, par suite, les votes émis représentent bien la pensée de la majorité syndicale.

Pour expliquer ce mode hétéroclite de votation, ses défenseurs prétendent qu'une profession qui compte un grand nombre de travailleurs pourrait en écraser une autre qui en compte un moins grand nombre, sous le poids des votes. Par exemple l'alimentation qui compte peut-être 500,000 travailleurs pourrait grouper plus de syndiqués que la typographie qui ne compte que 20,000 ou 25,000 ouvriers au maximum. Mais on peut répondre à cette objection qu'il n'est pas juste que les chapeliers réunis *du Mans qui comptent* 2 membres parce qu'ils sont heureusement réunis, ou que *la Typo-Litho de Parthenay* qui en compte 3 puissent décider de la grève générale, dont ils n'auraient *probablement pas à souffrir*, contre le Syndicat des chemins de fer qui en compte *24,000. Si la discipline ouvrière* était observée et que ce vote eut force de loi, il faudrait donc que ces *24,000 ouvriers recommençassent* une tentative qui leur a si mal réussi *et dans laquelle ils n'auraient* aucune foi, tout en risquant de se voir décimés par les renvois et ruinés par les *répressions*.

La représentation proportionnelle, dit-on, écraserait les minorités : en attendant, *ce sont* les majorités qui sont écrasées, et l'on trouve cela plus équitable.

Léon de SEILHAC.

LIBRES PROPOS

Le mal d'éloquence

Comme je déambulais, hier soir, vers mes pénates, en méditant sur la situation politique, je fus ainsi interpellé :

— Eh bien ! Monsieur le journaliste, que s'est-il passé à la Chambre ? Clémenceau reste-t-il debout ou bien serait-il à terre ?

— Ma foi, cher ami, pour le quart d'heure je n'en sais pas plus long que vous. La séance continue...

Et nous nous serrâmes la main.

Mon interlocuteur, que je connais depuis longtemps, est professeur de belles-lettres. Il pourrait l'être aussi bien de bonne humeur. Je ne sais pas de caractère plus égal. Il s'est cuirassé contre tous les accidents de la vie publique, — et probablement aussi de la vie privée, — ce qui ne l'empêche pas d'être un excellent républicain et un très bon père de famille.

Il reprit :

— Vous me semblez soucieux ? Craindriez-vous qu'une crise ministérielle vienne s'ajouter à la crise viticole ? En ce cas vous auriez grand tort, car tenez pour assuré qu'un changement de ministère, même à l'heure présente, ne modifierait pas sensiblement l'orientation de la politique. Supposez Millerand, Sarrien, Poincaré ou Ribot à la place de Clémenceau ; l'un ou l'autre commanderait pas davantage aux évènements. La majorité qui n'est point croyez-le, aussi versatile que le prétendent les ennemis du parlementarisme, est fixée à cet égard, et je ne crois pas, pour ma part, qu'elle se laisse enjôler par les « discoureurs », — cette plaie de notre troisième République.

— ? ?

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire, mon cher ami, le mal qui s'est abattu sur notre démocratie, le mal dont la République mourra si l'on n'y met bon ordre, c'est le « mal d'éloquence ». Nous sommes devenus une nation de tribuns ! Tout le monde parle et l'on parle à tort et à travers. C'est à qui criera le plus fort et les lauriers vont à l'infatigable braillard.

— Vous êtes injuste pour vos concitoyens !

— Non, je dis la vérité. Il y a pléthore d'orateurs en notre belle France et quiconque aujourd'hui sait « tenir le crachoir » une heure durant, a tout aussitôt la prétention de diriger les destinées du pays. N'êtes-vous pas, vous-même, effrayé quand vous ouvrez l' « Officiel » portant le compte-rendu sténographique d'une séance de la Chambre ? Que de flots de salive inutilement répandus et, surtout que de temps précieux gaspillé ! Comme vous, je ne suis ni ministériel, ni antiministériel. Nous nous efforçons l'un et l'autre, de rester conséquents avec nos opinions. Mais nierez-vous que si la Chambre de 1906 n'a encore tenu aucune de ses promesses, la faute n'en est pas à la « démangeaison de langue » de nos représentants ? Faites la liste des interpellations et des questions, la plupart futiles, qui ont été portées à la tribune, et vous serez stupéfait du nombre d'heures considérable qui a été ainsi prélevé sur le travail pratique et utile du législateur.

— C'est le droit de contrôle et le droit de critique qui s'exercent ainsi. Vous ne voudriez cependant pas que les députés ne fussent que des machines à voter ?

— Entendons-nous. Je ne veux pas annihiler les droits de critique et de contrôle de nos législateurs sur les actes de l'Exécutif, mais je soutiens que ces droits pourraient être exercés plus laconiquement. A Sparte on n'aurait pas toléré ce qui se passe chez nous. Quand j'ai à dire son fait à quelqu'un, je n'y mets pas un quart d'heure !

— Alors, prenez garde ! Vous risquez, en ce moment, de dépasser la mesure.

— Peut-être, et je serais désolé de vous retenir. Mais, croyez-moi si vous voulez faire œuvre utile, mettez nos concitoyens en garde contre « le mal d'éloquence ». Il est autrement dangereux que la mévente du vin.

... Et nous nous séparâmes, lui, souriant et convaincu et moi réfléchissant que si sa thèse semblait paradoxale, elle n'était cependant pas dénuée de sens.

Au lecteur d'apprécier.

G. SIAUVE-EVAUSY.

CHOSES ET AUTRES

Il y a donc un Eldorado autre part que dans le délicieux Candide *de Voltaire? Oui. On nous le dit, du moins, et comme toutes les belles histoires nous viennent aujourd'hui du Nouveau-Monde, cet Eldorado est en Amérique. C'est la petite ville de Shaunec, dans l'Ohio. Shaunec est trop riche ; Shaunec ne sait plus que faire de son argent. Doux pays! Heureuse, trois fois heureuse cité!*

C'est le trust qui fait tomber tout cet or dans les caisses municipales. Le trust paie de forts impôts, et, si les consomateurs y perdent, l'édilité y gagne. Elle y gagne tant que le poids de son bonheur l'écrase. Et elle parle de réunir une commission d'économistes auxquels elle demandera ce qu'elle doit faire de ses richesses. L'idée paraîtra au moins saugrenue à beaucoup de pauvres. Que ne s'adresse-t-on à eux? Nul plus que celui qui n'a pas d'argent n'est compétent pour conseiller celui qui en a trop.

Il faut dire que la municipalité de Shaunec a dépensé beaucoup pour sa voirie d'abord, pour ses écoles ensuite. Elle a fait exécuter tous les travaux susceptibles d'améliorer le bien-être des habitants. Et maintenant elle se tâte le pouls, se tourne les pouces et ne sait plus qu'inventer. Quand elle se réunit, le maire exhorte en vain les conseillers :

— Voyons, messieurs, un petit effort d'imagination... Quelle dépense pourrions-nous bien faire?

Mais aucun conseiller ne répond, pour la raison toute simple qu'il n'est pas possible de dépenser un sou pour la commune de Shaunec. Cela prouve qu'après l'ennui de n'avoir pas d'argent, il n'en est pas de plus cruel que celui d'en avoir trop. Et ce qui est vrai des collectivités l'est également des individus. Que les milliardaires sont à plaindre!

Toutefois, vous savez, il est permis d'avoir des doutes. S'il est admis, en effet, que l'excès en tout est un défaut, il est à peu près sans exemple jusqu'ici que les hommes aient fait à l'excès d'argent application de cette formule.

Grandeur et Décadence du Prophète

Il n'y a plus de doute que Marcelin Albert se soit fait rouler par M. Clemenceau, l'apôtre par l'homme politique. On le sent bien à lire les nouvelles du Midi. Le grand enthousiasme pour le « sauveur » est passé, évanoui, «pécaïré !» Et où allait-il ce naïf ? Je vous le demande, où allait-il se fourrer ?

C'est égal, il nous manque quelque chose depuis hier. En oui ! nous étions habitués depuis plus d'un mois à nous dire : — Là-bas, dans le Midi, il se passe des évènements terribles mais grandioses, et à la tête des populations enivrées de sa voix, il y a un homme extraordinaire, une sorte de prophète qui se moque à la fois de l'économie politique et de la police, un homme plus grand que nature, ah ! « viédazé ! »

Et voilà que c'est fini. Il n'y a plus de sauveur, il n'y a plus de prophète, il n'y a plus d'apôtre, il n'y a plus qu'un pauvre diable qui avait accepté cent francs du Gouvernement pour regagner la ville sainte d'Argeliers, en Languedoc. Hélas ! Pauvre Marcelin Albert, grand Marcelin, qui a accepté cent francs du Gouvernement quand, de ta *bouche purifiée par le charbon ardent d'Isaïe*, tu avais laissé tomber ces mots sur *les foules enthousiastes : « Je ne reconnais* pas de Gouvernement ! » Pauvre, pauvre Marcelin.

Et tu vois ce que çà rapporte de rouler, rouler sur les routes poudreuses de ton Midi, en quête d'ovations. Le cœur des hommes, grand Marcelin, doit aujourd'hui te faire pitié. Tu avais échappé à la police, ton épaule était vierge de la main crochue du détective, et tes disciples te vantaient — « Voyez, disaient-ils, notre grand Marcelin. Il est plus insaisissable que l'air léger de son Midi. Il est comme la cigale qu'on entend chanter sans l'apercevoir sur la branche. « Ah va ! »

Et toi, grand Marcelin, dans ta retraite harmonieuse, tu songeais à bien finir. Et puisqu'il fallait finir dans la main des flics, tu avais choisi le premier des flics. Hélas ! Marcelin, tu pensais peut-être que le roi des flics avait un cœur. Mon pauvre ami, il n'avait qu'une tête, une bonne tête, toutefois. Mais tu ne t'en est pas aperçu, tu as marché, Marcelin, tu as marché comme un jeune veau à qui l'on offre une feuille de salade, et tu as promis on ne sait quoi, tu as accepté cent francs, tu as accepté cent francs, misérable Marcelin !

Et c'est fini, bien fini, cette fois, tu as raté la pacification, on ne t'applaudit plus, on ne s'émeut plus et cette prison montpelliéraine que ton âme méridionale fuyait dans le Nord brumeux, tu la réclames maintenant, grand Marcelin ; tu t'y rends seul, le dos courbé sans ovations, sans amis, et ses verroux ne t'effraient plus, ni ses murs épais, ni son silence cellulaire ni rien. Peu t'importe, pourvu que tu sois loin des hommes, ô Marcelin, car tu es bien désabusé d'eux, et tu veux comme le philosophe, t'asseoir à l'ombre et réfléchir sur l'amertume de la gloire.

Une Leçon

La conférence de la Haye donne un regain d'actualité à un petit incident dont s'égayèrent, en 1899, à la première réunion, les délégués des nations.

En 1899, le français, comme cette année d'ailleurs, avait été adopté sans opposition comme langue de l'usage diplomatique, c'était, en effet la seule langue connue de tous les plénipotentiaires.

Toutefois, cela ne faisait pas l'affaire des Allemands, qui essayèrent, par un moyen détourné, de faire obstacle à l'emploi du français. Un beau jour, un délégué allemand, M. Zorn, se leva, et, à la surprise générale prononça un discours en allemand.

Ce fut le délégué italien, le comte Nigra qui lui donna une spirituelle leçon. Il se leva et, à son tour, répliqua... en italien !

Une explosion de rires dérida l'assemblée. Il n'y avait plus de raison, dès lors, pour que chaque diplomate n'employât pas sa langue nationale, — transformant ainsi la conférence en une véritable tour de Babel.

Les Allemands comprirent et n'insistèrent pas.

Autour d'un procès

Le procès Waddington qui se déroule en ce moment à Bruxelles — et dont nous rendons compte au jour le jour — donne lieu à des débats qui révèlent une mentalité vraiment *inouïe dans la classe bourgeoise*.

Que dire, par exemple, de la lettre où le juvénile attaché d'ambassade, aux mœurs *aussi légères que l'esprit et le cœur*, écrit à un de ses cousins, lancé dans le train de *la vie mondaine, à Paris :* « Laissez donc, mon cher, ces intrigues périlleuses, prenez plutôt de petites ouvrières, c'est plus commode et moins onéreux ! »

Les petites ouvrières ! La proie facile des paillards de tous âges !

Et comme le passage de l'épisode de Balmaceda provoquait de sourdes rumeurs, il s'est trouvé, paraît-il, un avocat, et un avocat clérical, s'il vous plaît, pour s'étonner *de ces vertueuses indignations.*

Comment ! Il y a là de jolis brins de filles dont les doigts sont habitués à froisser des soies et à draper des dentelles, vivant dans le perpétuel frôlement du luxe et souvent de la débauche huppée ; cela ne gagne pas de quoi manger à sa faim tous les jours, ni de se vêtir, ni de se loger décemment ; on peut cueillir, au grand lâcher des ateliers, le soir, ces fleurs du pavé pour quelque menue monnaie ; et vous voudriez que des fils de bourgeois, de pâles désœuvrés, de joyeux sceptiques aient des scrupules ? Allons donc!

Les petites ouvrières ! C'est le troupeau de l'amour au rabais, le butin des conquêtes à bon marché !

Pauvres petites fleurs bleues que des mains libertines effeuillent aux quatre vents! Est-ce que cela souffre, est-ce que cela compte, cela ? Se soucie-t-on, les pauvres, si elles ont de vieux parents qui meurent de honte et de douleur, la première nuit où elles désertent le triste abri familial ?

Non, le jour, dans leurs ouvroirs et dans leurs boutiques, ce sont les pères qui les exploitent, les condamnent à des salaires de famine et de honte — la honte n'est pas pour elles, mais pour ceux qui les affament et ainsi les prostituent — et, le soir, ce sont les fils qui les guettent à la sortie de l'atelier, *pour faire la fête avec leur jeunesse et* leur misère...

On versera des larmes sur le roman brisé d'une héroïne de haut parage ; on n'aura pas une parole de pitié pour les petites ouvrières qu'on écrase en passant et en riant !

— Jusqu'au jour où le Socialisme, exigeant pour la femme le salaire qui l'affranchisse et le respect qui, parce qu'elle est femme, toujours et partout, quand même, lui est dû, aura balayé toute cette ignominie !

La Révolte du Midi

Incohérence des Comités viticoles. -- Arrivée des mutins du 17e de ligne à Sfax. -- Discussion des interpellations à la Chambre. -- Le Sénat vote le projet sur les vins.

Tout l'intérêt de la journée d'hier se portait sur la discussion des interpellations à la Chambre.

Dans les départements viticoles, le calme continue et la détente s'accentue de plus en plus.

INCOHÉRENCE

Les Comités viticoles ne paraissent pas savoir où ils veulent aller.

Narbonne, 28 juin. — La situation s'est quelque peu embrouillée depuis l'exécution de Marcelin Albert par son propre comité. Toute la journée d'hier s'est passée en réunions de groupes et de sous-groupes qui ont voté des ordres du jour obscurs, quand ils n'étaient pas contradictoires. Le soir venu on n'était pas plus avancé que le matin ou que la veille.

Deux idées semblent préoccuper d'abord les fédérés : la question d'organisation et la question de tactique.

La question d'organisation est assez simple. Il s'agit, en somme, de savoir qui aura la direction du mouvement.

Tant que la viticulture se borna à manifester par des meetings, le comité d'Argeliers fut à la hauteur de sa tâche et l'apparition de Marcelin Albert à la fin de chaque démonstration suffisait à entretenir l'enthousiasme et à discipliner tout le monde.

Mais, aujourd'hui, la période des meetings est terminée et, pour la nouvelle forme d'action, le comité d'Argeliers ne paraît pas à beaucoup capable de diriger.

Déjà, avant son arrestation, le docteur Ferroul insistait sur la nécessité de conserver ce comité à cause du prestige dont il jouit auprès de la masse, mais de lui adjoindre une délégation choisie parmi les plus aptes à conduire le mouvement.

Aujourd'hui, presque tout le monde est d'accord sur cette nécessité. On voudrait encadrer le comité d'Argeliers dans un grand comité général, dans lequel seraient représentées toutes les fédérations départementales et qui s'inspirant ainsi de l'avis de chaque département donnerait la marche à suivre en connaissance de cause. En un mot, à ce que certains appellent la dictature d'Argeliers on veut substituer un gouvernement formé de délégués régulièrement mandatés par leurs comités locaux.

Reste la seconde question : quelle tactique suivra-t-on ? Commencera-t-on par établir, avec le concours de M. Cazeaux-Cazalet, ou d'un autre, la « charte des fédérés » ? ou bien, avant l'élaboration de cette charte, s'obstinera-t-on à exiger la libération des prisonniers, la démission du président du conseil et le retrait des troupes ? Là-dessus il se forme deux courants : le 1er, celui des modérés, voudrait d'abord rédiger un cahier de revendications minima à soumettre au pouvoir législatif ; le second, celui des intransigeants, voudrait avant tout exiger les trois concessions que j'ai énumérées plus haut. Le comité d'Argeliers partageait hier le premier avis, puisqu'il avait fait venir M. Cazeaux-Cazalet, et qu'il avait convié les délégués à venir l'entendre. Le comité de Narbonne, au contraire, veut poser l'ultimatum préalable.

Dès lors, que s'est-il passé ?

Ceci qui est au moins bizarre : M. Cazeaux-Cazalet étant arrivé prêt à fournir les explications qu'on lui avait demandées, on a commencé par discuter en sa présence si on l'entendrait officieusement ou officiellement et dans quelle mesure on devrait utiliser ce qu'il dirait et l'on s'est séparé sans avoir pris de décision ferme.

Dans les Pyrénées-Orientales

Décision des Comités. — L'incendie de la préfecture de Perpignan. -- Une nouvelle arrestation.

Perpignan, 28 juin. — A la Tour-de-France, les viticulteurs ont décidé de se conformer aux ordres du comité d'Argeliers et de continuer le mouvement d'agitation.

A Torreilles, le comité de défense viticole, se faisant l'interprète de la population tout entière, a voté un ordre du jour « réprouvant les procédés dont s'est servi le gouvernement pour arrêter les membres du comité d'Argeliers et le docteur Ferroul et réclamant leur mise en liberté immédiate ».

Le comité départemental de défense viticole, composé de MM. le docteur Parès, maire de Rivesaltes, président du conseil général ; le docteur Batlle, maire d'Ille, vice-président du conseil général, président de la Chambre de commerce ; Auriol, banquier, président de la société agricole ; Souhiella, conseiller général, maire d'Estagel ; Vallarino, propriétaire du domaine Ste-Lucie ; Rapidel, propriétaire, maire de Saint-Paul ; Moral, propriétaire, maire de Baho ; docteur Parahy, propriétaire à Palau-del-Vidre, après avoir adressé à MM. Pams et Vilar, sénateurs, un télégramme pour les inviter à déposer ou à voter certains amendements au projet de loi viticole, a décidé :

1. De refuser l'examen de toute proposition de conciliation tant que M. Ferroul et les membres du comité d'Argeliers ne seront pas remis en liberté ;

2. De poursuivre de plus fort la grève de l'impôt et de prendre des mesures spéciales au cas de saisie des contribuables grévistes ;

3. D'inviter les comités viticoles de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, à constituer des comités départementaux semblables à celui des Pyrénées-Orientales de façon que, ces comités départementaux se fédèrent, les quatre départements puissent désormais agir conformément à une direction unique.

La préfecture de Perpignan est toujours gardée militairement.

M. Mounet continue son enquête sur l'émeute du 20 juin.

Une nouvelle arrestation a été opérée ce matin. C'est celle du nommé Jacques Marty, âgé de 20 ans.

LES MUTINS DU 17e

AVANT L'ARRIVEE A SFAX

Sfax, 28 juin. — Ce matin, des quatre heures, de nombreux curieux ont attendu les croiseurs, puis, désappointés, ils se sont dispersés.

Les quais ne sont actuellement animés que par les chargements des paveurs et des phosphatiers et par les allées et venues des marins des torpilleurs qui achèvent des préparatifs.

En gare, on a fini de former le train spécial qui sera composé de 23 wagons couverts, dans lesquels on a installé des sièges.

La ville est paisible, les habitants vaquent à leurs occupations habituelles et paraissent indifférents. La température est assez chaude sans trop s'écarter de la normale. Les habitants qui connaissent Gafsa disent que les mutins seront convenablement logés et pourvus d'approvisionnements suffisants par l'oasis, qui est fertile.

Le « Desaix » et le « Du Chayla », attendus ce matin à 5 heures ne sont pas arrivés ni signalés.

Outre les contre-torpilleurs « Flèche », les torpilleurs de haute-mer « Dragon » et « Téméraire » et les torpilleurs 176 et 168 sont arrivés hier. En raison du peu de profondeur du port, les croiseurs mouilleront en rade. Le débarquement des mutins se fera par la « Flèche » et par les torpilleurs, ainsi que par le petit vapeur « Fresnel », du service des phares et par les mahonnes disponibles afin que l'opération qui, croit-on, durera deux heures, soit rapidement terminée.

Sfax, 28 juin, 9 h. 55. — Les croiseurs « Du Chayla » et « Desaix » viennent d'être signalés et sont actuellement en vue.

Le « Desaix » et le « Du-Chayla » sont attendus d'une minute à l'autre.

Des torpilleurs croisent dans la baie, attendant les croiseurs.

Un service d'ordre, composé de deux compagnies de tirailleurs, de deux escadrons de spahis et d'un détachement de police locale, garde les abords des quais.

Le débarquement aura lieu au quai des Phosphates.

De nombreux curieux attendent l'arrivée des mutins.

L'ARRIVEE

Sfax, 28 juin. — Le « Desaix » et le « Du Chayla » ont mouillé à 11 h. 45 à 5 milles devant la passe. Des torpilleurs et des hommes ont accosté pour embarquer les mutins et les transporter. Un train est prêt à recevoir les mutins. Des tirailleurs ont apporté un repas froid que les mutins mangeront dans le train.

La température s'est rafraîchie. Le général Hersin, secondé par les colonels Deshorties et Champeaux, dirige les opérations.

A LA CHAMBRE

Avant la Séance

Paris, 28 juin. — La gauche radicale s'est réunie sous la présidence de M. Sarrien pour arrêter la ligne de conduite à suivre à l'issue des interpellations d'aujourd'hui à la Chambre.

Les membres qui ont pris part au débat se sont montrés divisés. Les uns se plaçant au point de vue de la politique générale ont fait le procès du cabinet et exprimé l'avis qu'il fallait le renverser.

Les autres, se plaçant au point de vue légalité des évènements du Midi, ont soutenu qu'en raison même de ces évènements et de la nécessité de rétablir l'ordre et la paix dans la région troublée, il ne fallait pas ouvrir de crise ministérielle.

M. Sarrien, président, résumant le débat, a dit qu'après avis on ne pouvait pas renverser le cabinet pour céder à des comités intransigeants qui réclamaient la mise en liberté provisoire des détenus et le retrait des troupes.

La réunion n'a émis aucun vote, mais la majorité du groupe parut être de l'avis de M. Sarrien.

D'autre part, voici le procès-verbal de la réunion tenue par l'Union démocratique :

« Le groupe de l'Union démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Chastenet. Après échange d'observations et tout en se réservant d'entendre les déclarations du gouvernement, le groupe a décidé qu'il ne lui paraissait pas y avoir de faits nouveaux